



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

16 juin 2026

AVIS DE PROPOSITION

Gatineau (Québec) – Addenda – Exigences en matière de services de la circulation aérienne et de services météorologiques à l'aviation

GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile*, L.C. 1996, c. 20 (la *Loi sur les SNA*), le présent document donne avis de la proposition de NAV CANADA de modifier les services de navigation aérienne civile à Gatineau, au Québec.

Les personnes désirant présenter à NAV CANADA des observations sur la proposition contenue dans le présent avis sont invitées à les faire parvenir par écrit à l'adresse indiquée à la section 2. NAV CANADA doit recevoir ces observations au plus tard le 17 août 2026.

Le présent avis comporte deux volets :

- (1) Renseignements concernant la proposition
- (2) Présentation des observations à NAV CANADA

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROPOSITION

À la suite de l'addenda à une étude aéronautique, NAV CANADA propose les modifications suivantes aux services de navigation aérienne civile dans les environs de l'aéroport de Gatineau, au Québec :

- Prestation du service de contrôle d'aéroport dans la zone de contrôle (CZ) de Gatineau 13 heures par jour de 1230Z à 0130Z (0730 à 2030, heure locale) durant l'heure normale, et 16 heures par jour de 1030Z à 0230Z (0630 à 2230, heure locale) durant l'heure avancée (HA) et changement de la classification de l'espace aérien de la CZ, passant de la classe E à la classe D.
- Désignation de la CZ de Gatineau comme zone MF en dehors des heures de service de contrôle d'aéroport.
- Modification de la limite inférieure de l'espace aérien à utilisation de transpondeur mode C décrite dans la section 3.5.5-19 du *Manuel des espaces aériens désignés*, passant de 2 500 pieds ASL à 1 500 pieds ASL.
- Installation d'équipement vidéo de qualité ATC pour assurer la surveillance visuelle de la portion de la voie de circulation B qui n'est pas visible depuis la cabine de tour.
- Après l'installation de l'équipement de l'AWOS, allongement de la période de prévision d'aérodrome (TAF) pour qu'elle soit de 1100Z à 0500Z.

Visitez [le site des études sur les niveaux de service de NAV CANADA](#) pour plus d'informations sur la proposition.

2. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS À NAV CANADA

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les SNA*, les personnes qui désirent présenter des observations par écrit à NAV CANADA à propos de la proposition contenue aux présentes sont invitées à les faire parvenir par écrit à l'adresse suivante :

NAV CANADA
Niveaux de service
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Canada

Par courriel : studies.etudes@navcanada.ca

Remarque : NAV CANADA doit recevoir les observations au plus tard à la fermeture des bureaux le 17 août 2026.